

TARIFS GESTION GROUPE LEVILLAIN

Prix maximum des prestations assurées

Applicable au 1^{er} janvier 2023

HONORAIRES DE TRANSACTION (Honoraires TTC) à la charge du vendeur sauf disposition contraire au mandat

PRIX DE VENTE	HONORAIRES AGENCE TTC
• Jusqu'à 100.000 €	10 % maximum avec un minimum de 1500 €
• De 100.001 € à 200.000 €	8 % maximum
• De 200.001 € à 400.000 €	6 % maximum
• Au-delà de 400.001 €	5 % maximum
• Lot à vendre suite d'une division faite par le concours du cabinet GESTION GROUPE LEVILLAIN	: 12.000 € TTC/lot maximum

HONORAIRES DE LOCATIONS (HABITATIONS)

Les honoraires de locations sont facturés au titre de l'organisation des visites, de la constitution du dossier et de la rédaction du bail, dépendent de la zone géographique et de la surface du logement, tels que définis par le décret « ALUR » n°2014.980 du 01/08/2014 et révisables annuellement par arrêté ministériel.

1. Part Locataire
 - Zone non tendue : 8€ TTC/m²
 - Zone tendue : 10TTC /m²
 - Frais d'état des lieux entrée : 3€/m²
2. Part propriétaire bailleur
 - Zone non tendue : 8€ TTC/m²
 - Zone tendue : 10TTC /m²
 - Frais d'état des lieux entrée : 3€/m²

HONORAIRES DE GESTION (à la charge du bailleur)

7.80% TTC du quittancement (loyer + taxes + charges)

Possibilité de souscrire en option à une assurance loyers impayés : (GLI). Renseignements auprès de l'agence.

HONORAIRES LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX - Tarif maximum :

Honoraires de négociation et rédaction de bail à loyer commercial ou de bail à loyer professionnel. 25% HT soit 30 % T.T.C. du loyer annuel net de charges - Honoraires de rédaction de bail et renouvellement de bail à loyer commercial ou professionnel, sans négociation : 15 % HT soit 18 % T.T.C. du loyer annuel net de charges. - Honoraires de rédaction. Avenant de bail initial à loyer commercial ou professionnel, valant acte de renouvellement, sans négociation : 15% HT soit 18 % T.T.C. du loyer annuel net de charges,

Honoraires de négociation de location commerciale ou professionnelle, sans rédaction de bail : 20 % HT soit 25 % T.T.C. du loyer annuel et net de charges.